

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 1 mars 2021 à 19 h à la salle Rosa D. Lavoie.

**PRÉSENCES :**

Sont présents :

Mesdames : Hélène Durette – Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron -  
Carmen Massé, mairesse

Messieurs: Guy Thibault – Keven Ouellet Lévesque – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Josée Beaulieu, adjointe administrative, monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal, sont aussi présent.es à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 00.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de février 2021;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :     A) Claveau;  
                                      B)  
                                      C)
- 8- Demande CPTAQ - M. Yvon Caron;
- 9- Acceptation du plan d'aménagement forestier;
- 10- Fosse septique à l'église;
- 11- Hommage aux bénévoles;
- 12- Rencontre pompiers et municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 13- FRR;
- 14- Retour sur les différents comités;

- 15- Questions diverses
  - A) Rencontre DG du centre de services scolaires;
  - B) Demande de réservation de glace;
  - C) C-Fier;
  - D) Dossier aqueduc
- 16- Période de questions (15 minutes);
- 17- Levée de l'assemblée

2021 – 019

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par M. Keven Ouellet Lévesque;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2021 – 020

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le procès-verbal du mois de février 2021 soit accepté.

**COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021 :**

Air liquide	# 72481044	1 062.02	6037
Buanderie RDL	# 593795	27.59	6038
Mon bureau.ca	# 74847	195.26	6039
Clermont Ruest inc.	# 8771	86.23	6040
Commission scolaire	# CO-000279	896.81	6041
Côté, Ouellet, Thivierge	# 20L21700162	1 941.96	6042
DHC Avocats	# 171152	100.03	6043
Distributions Mix B.S.L.G.	# 10441702, # 10441703	56.00	6044
Fonds d'info sur territoire	# 202100034252	5.00	6045
Informatique Multi-services	# 502077	591.65	6046
Jacques Larochelle inc.	# B81680, # B81942	4 327.01	6055
J.A. St-Pierre & Fils inc.	# 6048	206.94	6048
Livraison M.L.	# 7182	10.01	6049

Marie-Ève Chouinard	# 543	750.22	6050
Nortec Industriel	# 8715	1 408.56	6051
Peterbilt Atlantic	# 133886	7 014.15	6052
Servitech inc.	# 39125	3 288.15	6053
Transport Guy Hamel	# 8043	4 492.65	6054
Hydro-Québec	#12102, 16925, 30792, 34726	1 258.11	AccèsD
Télus Québec	# 39944	13.27	AccèsD
Régie Inter. des déchets	# 60141	19 320.50	AccèsD
Bell Canada	# 93652 (Tél. bureau)	70.48	AccèsD
S.A.A.Q	# 94641 (Immatriculation)	5 511.14	AccèsD
Min. du Revenu du Québec	DAS - Janvier 2021	7 265.27	AccèsD
Salaires employé.es	Février 2021	14 385.38	AccèsD
Conseil – municipal	Février 2021	3 095.65	AccèsD
	TOTAL	77 380.04 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2021, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2021 – 021

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par M. Alain Morin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les comptes présentés soient acceptés.

**DEMANDE CPTAQ – MONSIEUR YVON CARON**

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Yvon Caron à la C.P.T.A.Q., concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 6 129 826, du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

ATTENDU que cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

ATTENDU que cette demande d'autorisation ne vise que l'agrandissement d'un usage commercial existant et non l'implantation d'une nouvelle utilisation;

ATTENDU que la superficie du lot visé par la demande est petite;

**EN CONSÉQUENCE :**

2021 – 022

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par M. Katy Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par monsieur Yvon Caron.

**ACHAT D'UN TERRAIN VACANT – MONSIEUR GÉRARD LAVOIE**

ATTENDU que M. Gérard Lavoie lors de son décès a légué par succession à son fils, M. Gabriel Lavoie un terrain sur le chemin principal au cadastre R02PL7 situé dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

ATTENDU que M. Gabriel Lavoie désire ne pas notarié le terrain à son nom et refuse son droit de propriétaire;

ATTENDU que M. Gabriel Lavoie propose le terrain à la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour la somme des taxes municipales à ce jour;

2021 – 023

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de faire l'acquisition du terrain vacant appartenant à M. Gérard Lavoie pour le prix des taxes municipales. L'achat du terrain à ce jour est de trente-cinq dollars et soixante-trois sous (35,63 \$). Le contrat notarié sera défrayé par la municipalité.

Mesdames Carmen Massé et Denise Dubé sont autorisées à signer le contrat notarié pour cette transaction.

### **HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES:**

2021 – 024

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata publie dans le journal Info Dimanche, dans une section spéciale de Pâques, un hommage à un bénévole de la municipalité.

Comme à l'habitude cette année, la municipalité doit choisir une personne qui s'implique à plusieurs niveaux au sein de sa municipalité et qui serait intéressée à paraître dans cette section.

Comme nous devons présenter seulement un candidat, cette personne est madame Hélène Durette.

Le conseil municipal fera publier une annonce félicitant son dévouement au coût de cent cinq dollars (105,00\$).

### **FACTURE ANNUELLE - POMPIERS DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

2021 – 025

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par M. Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de déboursier une somme de vingt mille dollars (20 000,00 \$) en acompte sur la facture annuelle 2021 émise pour le service incendie Saint-Louis-du-Ha! Ha! - Saint-Elzéar-de-Témiscouata. À la suite d'une demande de ventilation des comptes à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, la balance de la facture sera payée s'il y a lieu.

## **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT - ENVELOPPE FRR**

2021 – 026

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par M. Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte d'annoncer à monsieur Simon Bossé de la MRC de la conception d'un projet d'envergure pour une bâtisse intitulé « Espace socio-pédago-communautaire » pour dépenser les enveloppes accumulées antérieurement.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 53, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Mairesse